

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **7 mars 2022**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

30-22

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 7 février 2022.

Maire

LISTES DES FACTURES

| SALAIRES et DÉDUCTIONS | |
|---|-----------|
| Cotisations de l'employeur | 1 664.77 |
| Patinoire | 2 404.48 |
| Administration | 3 459.40 |
| Coordonnateur en loisir | 3 169.60 |
| Eau potable & Aqueduc | 1 536.16 |
| Eau usée & Égout | 72.01 |
| Voirie | 720.08 |
| RÉSEAU ROUTIER | |
| Entretien, réparation véhicule et équipements | 226.26 |
| Enlèvement de la neige 4/6 | 25 915.75 |
| Article quincaillerie, sel à glace | 50.48 |
| Essence, huile et diesel | 1 197.08 |
| MATIÈRES RÉSIDUELLES | |
| Collecte ordure et récupération | 2 114.01 |
| LOISIR INTERMUNICIPAL | |
| Téléphone cellulaire | 54.00 |
| Frais de publipostage | 118.40 |

| DIVERS | |
|--|-----------|
| Électricité (éclairage public) | 310.44 |
| Électricité (bassin eaux usées) | 653.08 |
| Téléphone (lignes alarme, eau potable) | 258.55 |
| Téléphone (cellulaire) | 36.62 |
| Fond d'information du territoire | 20.00 |
| Contrat service photocopieur | 398.40 |
| Frais de poste (journal) | 59.03 |
| Frais de poste (analyse d'eau potable et usée) | 69.82 |
| Papeterie et fourniture de bureau | 254.51 |
| Service d'animation | 1 025.16 |
| Frais de poste (compte de taxes) | 815.70 |
| Remboursement subvention Fête nationale Québec | 250.00 |
| Mise à jour Plan santé et sécurité au travail | 10 232.78 |
| Licence informatique (Google, Antidote) | 112.97 |
| Quote-part MRC 2021 | 29 041.26 |
| | |

86 240.80**mention Disponibilité de crédits**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

31-22 ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire
32-22 APPUI

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie la continuité du programme Multi-VALLS offert à l'École secondaire Armand St-Onge d'Amqui.

Maire

33-22

PROCLAMATION

Proclamation de la première Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le 13 mars 2020 - date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 - représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population au Québec et utilisables tout au long de l'année;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

Maire

34-22

AVIS DE MOTION

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné voulant que le règlement 2022-01 soit adopté lors de la séance du 4 avril 2022, concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Moïse.

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2022-01, présenté par Madame Sonia Bouchard, conseillère #1, concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Moïse, après une élection générale et remplaçant le règlement numéro 2018-01, adopté le 5 mars 2018, avec ou sans modifications.

35-22

FORMATION ÉLUS

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités, pour une formation obligatoire pour les élus sur l'éthique et la déontologie, au montant de 2 500,00\$ plus taxes.

Maire

36-22

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Considérant que les municipalités de Saint-Moïse et Saint-Noël ont émis le désir commun d'embaucher une adjointe administrative;

Considérant que la municipalité de Saint-Noël a été désignée comme la municipalité titulaire de la ressource en administration;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse partagera les coûts de cette ressource avec la municipalité de Saint-Noël;

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse prenne à l'emploi comme adjointe administrative Madame Mylène Bouchard au taux horaire déterminé par le contrat de travail.

Maire

37-22

MODIFICATION CONTRAT TRAVAIL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte de modifier le nombre d'heures travaillées à 45 heures par semaine au lieu de 40 heures tel que stipulé dans le contrat de travail du Responsable des Travaux publics.

Maire

38-22

SAAQ-MANDATAIRE

No dossier 13437074

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise Madame Nadine Beaulieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Moïse permettant l'immatriculation en ligne, tels que la demande d'agrément, le mandat relatif aux services d'immatriculation en ligne SAAQclic-Commerçants.

Maire

39-22

PROGRAMME D'AIDE VOIRIE LOCALE

Dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL 2021) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent, il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse atteste la

véracité des frais encourus pour l'année civile 2021 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivants :

| | |
|----------------------------------|---------------|
| 1- Entretien hiver : | 129 708,00 \$ |
| 2- Entretien d'hiver : | |
| a. Systèmes de sécurité | 10 593,00 \$ |
| b. Chaussées pavées-préventif | 41 277,00 \$ |
| c. Chaussées pavées-palliatif | 0,00 \$ |
| d. Chaussées gravelées-préventif | 27 089,00 \$ |
| e. Chaussées gravelées-palliatif | 56 756,00 \$ |
| f. Systèmes de drainage | 30 044,00 \$ |
| g. Abords de routes | 6 557,00 \$ |
| 3- Investissement hiver : | 0,00 \$ |
| 4- Investissement été : | 0,00 \$ |

Maire

40-22

CARRIÈRE-SABLIÈRE

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'ouverture d'un site pour une sablière sur le lot 5 098 988 sur le chemin Kempt par Les Entreprises A & D Landry.

Maire

41-22

PATRIMOINE CANADA

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate Monsieur Patrick Fillion, maire à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Moïse pour une demande d'aide financière à Patrimoine Canada pour les célébrations du 150^e.

Maire

42-22

ESPACE FAMILLES

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse manifeste son intérêt à la réalisation d'un Espace Familles sur son territoire.

Maire

43-22

MOIS DE L'ARBRE

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse souligne le mois de l'arbre en mai, en distribuant des plants d'arbre gratuitement à la population.

Maire

44-22

CONTRÔLE DES FUITES

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service professionnels, pour l'année 2022, de la MRC de La Matapédia, pour le contrôle actif des fuites sur le réseau de distribution d'eau potable, au montant de 600,00\$.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h15.

Président

Secrétaire

